

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS : **En exercice : 29** **Présents : 26** **Votants : 29**

L'an deux mil seize, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-RAMBERT D'ALBON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Vincent BOURGET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 31 mars 2016**

PRESENTS : Mmes, Milles, MM. Vincent BOURGET, Pierre CHAUTARD, Audrey DELALEX, Jean-Marc TAIRRAZ, Monique ARNAUD, Olivier JACOB, Serge MARTIN, Chantal PARRIAT, Anne-Marie RAOUT, Jean-Yves ANDREATTA, Yves ARCHIER, Olivier CADEZ, Anne BRUN, Christophe SAMIER, Thierry ROUSSERIE, Nathalie BAZILIO, Blandine SARASAR, Angélique VEYRAND, Aurore BATALLER-ESTRUCK, Youssef ELKHCHINE, Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT.

Pour les délibérations N°1 à N°9 :

POUVOIRS :	Madame Fatiha HAMDANI	donne pouvoir à	Madame Monique ARNAUD
	Monsieur Horacio DAS NEVES BICHO	donne pouvoir à	Monsieur Serge MARTIN
	Monsieur Jean-Pierre ANDROUKHA	donne pouvoir à	Monsieur Pierre BARJON

Et pour les délibérations N°2 à N°9 :

POUVOIRS :	Marie-Jo SAUVIGNET	donne pouvoir à	Monsieur Gérard ORIOL
	Maryse SANCHEZ	donne pouvoir à	Monsieur Guillaume EPINAT

ABSENTS : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Aurore BATALLER-ESTRUCK

Début du Conseil Municipal à 18h30

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à M. Bernard CHEVAL, Président des Donneurs de Sang, qui est décédé. Il souligne la grande implication de cette personne dans la commune par du bénévolat accompli tout au long de sa vie.

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 mars 2016.**
- **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT : Décisions N° 2016-19 :**

2016-19 : (acquittée en Préfecture le 23 mars 2016)

- Vu la convention de contrôle et d'assistance technique des dispositifs d'auto-surveillance et de suivi régulier des rejets, proposée par le Département, d'une durée de 2 ans, pour un montant de 1 280 € HT (Mille deux cent quatre-vingt euros), soit 1 536 € TTC (Mille cinq cent trente-six euros), comprenant :
 - L'intervention du technicien de la SATESE (Service d'Assistance Technique aux exploitants de Station d'Épuration) avec les matériels nécessaires à la réalisation des prestations,
 - Les déplacements du ou des techniciens,
 - la rédaction des rapports,
 - la réalisation d'analyses comparatives si elles sont prévues au marché.



☞ La convention de contrôle et d'assistance techniques des dispositifs d'auto-surveillance et de suivi des rejets établie entre la Commune de St Rambert d'Albon et le Département de la Drôme est acceptée, aux conditions indiquées ci-dessus et sera signée par les deux parties.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

Une présentation de la Société ENERGIE RHONE VALLEE, ainsi que des services qu'elle propose, est réalisée par M. Jean-Yves ROSSIGNOL, PDG et M. Milian CARRE, Développeur en énergie renouvelable. Ainsi, une explication très précise sur les microcentrales photovoltaïques est apportée à l'assemblée.

INSTALLATION DE MICROCENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITURES DU SERVICE TECHNIQUE ET DE LA GENDARMERIE

Rapporteur : Monsieur Serge MARTIN.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée », proposant aux communes de la Drôme d'équiper les toitures des bâtiments communaux de microcentrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc. Pour ce faire, la société doit disposer d'un pan de toiture de 45 m² minimum. Le coût de l'installation est pris en charge par la société d'économie mixte, qui en assure également l'exploitation. La mise à disposition de la toiture se fait par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 20 ans, moyennant une redevance de 300 euros annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'installation, par la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée », d'une microcentrale photovoltaïque sur la toiture des Services Techniques, situés allée des Bougies ; ainsi que sur le toit de la Gendarmerie, située route d'Anneyron,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « ENERGIE RHONE VALLEE » aux conditions énoncées, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adoptée à l'UNANIMITÉ

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Lorsque le Compte Administratif n'est pas voté avant l'adoption du Budget Primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats dans les conditions prévues à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La reprise définitive du résultat sera votée avec le Compte Administratif, lors d'un prochain Conseil Municipal, avant le 30 juin.

Monsieur le Rapporteur propose de reprendre de manière anticipée le résultat selon l'état ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	5 589 929.15 €	1 580 231.89 €
Dépenses 2015	4 582 780.94 €	980 475.96 €
Résultat 2015	+ 1 007 148.21 €	+ 599 755.93 €
Résultat reporté 2014	0,00 €	- 957 017.28 €
Résultat cumulé 2015	+ 1 007 148.21 €	- 357 261.35 €
Résultat avant affectation	+ 1 007 148.21 €	- 357 261.35 €

Ce résultat a été affecté comme suit :

1 007 148.21 € au 1068 en Recettes d'Investissement,
357 261.35 € au 001 en Dépenses d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette reprise anticipée du résultat 2015 sur ce budget.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Monsieur le Rapporteur présente le Budget Primitif 2016 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le Budget Primitif 2016 de la Commune.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Lorsque le Compte Administratif n'est pas voté avant l'adoption du Budget Primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats dans les conditions prévues à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La reprise définitive du résultat sera votée avec le Compte Administratif, lors d'un prochain Conseil Municipal, avant le 30 juin.

Monsieur le Rapporteur propose de reprendre de manière anticipée le résultat selon l'état ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	295 916.54 €	83 204.00 €
Dépenses 2015	295 208.49 €	233 582.55 €
Résultat 2015	+ 708.05 €	- 150 378.55 €
Résultat reporté 2014	+ 209 363.65 €	+ 963 985.08 €
Résultat cumulé 2015	+ 210 071.70 €	+ 813 607.03 €
Résultat avant affectation	+ 210 071.70 €	+ 813 607.03 €

Ce résultat a été affecté comme suit :

210 071.70 € au 002 en Recettes de Fonctionnement,

813 607.03 € au 001 en Recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette reprise anticipée du résultat 2015 sur ce budget.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Monsieur le Rapporteur présente le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - EAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Lorsque le Compte Administratif n'est pas voté avant l'adoption du Budget Primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats dans les conditions prévues à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La reprise définitive du résultat sera votée avec le Compte Administratif, lors d'un prochain Conseil Municipal, avant le 30 juin.

Monsieur le Rapporteur propose de reprendre de manière anticipée le résultat selon l'état ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	285 061.29 €	60 803.00 €
Dépenses 2015	142 973.15 €	52 758.61 €
Résultat 2015	+ 142 088.14 €	+ 8 044.39 €
Résultat reporté 2014	+ 14 438.48 €	+ 187 511.26 €
Résultat cumulé 2015	+ 156 526.62 €	+ 195 555.65 €
Résultat avant affectation	+ 156 526.62 €	+ 195 555.65 €

Ce résultat a été affecté comme suit :

156 526.62 € au 002 en Recettes de Fonctionnement,

195 555.65 € au 001 en Recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette reprise anticipée du résultat 2015 sur ce budget.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - EAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ.

Monsieur le Rapporteur présente le Budget Primitif 2016 de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le Budget Primitif 2016 de l'Eau.

Adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Pierre BARJON, Guillaume EPINAT)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016

☞ Affiché, le 11/04/2016

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016

Rapporteur : Monsieur Vincent BOURGET.

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 14 mars 2016, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** les taux des impôts locaux de l'année 2016 suivants :
 - . Taxe d'Habitation : 10,02 %,
 - . Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 14,97 %,
 - . Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,70 %.

Adoptée à l'UNANIMITÉ

☞ Transmis en Préfecture, le 16/03/2016
☞ Acquitté en Préfecture, le 16/03/2016
☞ Affiché, le 11/04/2016

Monsieur le Maire remercie Monsieur TURIN, trésorier, pour sa participation au Conseil Municipal et sa fructueuse collaboration dans l'établissement des documents comptables.

MANDAT SPECIAL DONNE A UN ELU POUR LA PARTICIPATION AU 99^{ème} CONGRES DES MAIRES

Rapporteur : Monsieur Pierre CHAUTARD.

Monsieur le Rapporteur propose de donner à M. Vincent BOURGET, Maire et M. Serge MARTIN, Adjoint, un mandat spécial pour participer au 99^{ème} Congrès des Maires de France à Paris du 31 mai au 02 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** à Monsieur Vincent BOURGET, Maire et M. Serge MARTIN, Adjoint, un mandat spécial pour participer au 99^{ème} Congrès des Maires de France, à Paris, du 31 mai au 02 juin 2016.

Les frais justifiés par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés sur présentation des justificatifs pour les frais de séjour (hôtel et repas) et pour les frais de transport (sur présentation des justificatifs et selon le barème des indemnités kilométriques en cas de déplacement avec un véhicule personnel), les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 à l'article 6532.

Adoptée par 20 voix Pour, 6 voix Contre (Mmes, Mrs Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Jean-Pierre ANDROUKHA, Marie-Jo SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Guillaume EPINAT) **et 3 Abstentions** (Anne BRUN, Blandine SARASAR, Pierre BARJON)

☞ Transmis en Préfecture, le 08/04/2016
☞ Acquitté en Préfecture, le 08/04/2016
☞ Affiché, le 11/04/2016

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le samedi 30 avril 2016 une opération GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS est organisée sur la ville.

Les personnes souhaitant y participer sont invitées à se faire inscrire à l'accueil de la Mairie.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures devant la Mairie.

Un verre de l'amitié clôturera l'évènement.

Clôture du Conseil Municipal à 20 H 30

Monsieur le Maire
Vincent BOURGET

